



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

instituts de formation en soins infirmiers

Question écrite n° 29427

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'accueil des étudiants infirmiers réunionnais dans les instituts de l'hexagone. Depuis de nombreuses années, la profession d'infirmier est en forte tension et l'accueil d'infirmiers originaires de pays étrangers est devenu une nécessité. Néanmoins, les organisations syndicales intervenant dans le secteur s'inquiètent de l'inorganisation des instituts de formation, ce qui défavorise l'accueil d'élèves infirmiers réunionnais. En effet, le représentant de la CFTC-Santé estime que près de 160 étudiants réunionnais ayant passé avec succès les épreuves risquent de ne pas trouver de places dans les instituts de formation cette année et donc de perdre le bénéfice de leur concours. Ainsi, alors que le pays manque d'infirmiers, il est assez singulier de constater que tous les lauréats du concours, soit 160 personnes cette année, ne pourront accéder à la formation et donc à cette profession. Il souhaite donc savoir ce qu'elle compte faire afin d'organiser les filières de formations d'infirmières de manière à ce que les lauréats réunionnais du concours puissent accéder à la formation au même titre que les étudiants hexagonaux.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29427

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6889

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)